

« Le 7 mars, journée morte »

Le 7 mars, l'intersyndicale appelle les salarié·es à faire grève. Une grève pour le retrait pur et simple de la réforme des retraites proposée par le gouvernement. 68 % des personnes interrogées estiment que le blocage de la France sera de la responsabilité du gouvernement. Pour Macron la bataille de l'opinion est perdue.

Le 7 mars : on bloque le pays

La SNCF et la RATP, ont d'ors et déjà, mis à l'ordre du jour une grève reconductible à partir du 7 mars. Les salarié·es de l'énergie, des raffineries, de l'industrie du verre... Les dockers, l'industrie agroalimentaire, les salarié·es de La Poste, d'Orange appellent aussi à la grève reconductible. Ils entendent ainsi bloquer économiquement le pays. Nous ne pouvons pas les laisser seul·es, porter financièrement le poids de la contestation, sous prétexte que la place essentielle qu'ils occupent dans l'appareil de production leur permet de bloquer l'économie. Chaque gréviste, de chaque secteur économique compte !

Les secteurs de nos professions ont un rôle à jouer.

Un centre d'appel qui ne fonctionne pas a aussi un coût économique. Un coût qui ne laissera pas indifférent les employeurs des grands groupes. De fait, ils se retourneront vers un gouvernement qui réduit leur chiffre d'affaires et feront pression pour le retrait de la réforme (le business avant tout!). Nous savons qu'une seule journée de grève ne suffira pas à obtenir le retrait de la réforme et nous savons aussi, que le coût d'une journée de grève est un frein à la mobilisation. C'est pourquoi, nous invitons tous les délégué·es syndicaux à informer les salarié·es des différentes modalités de grève. Pour les plus démunies d'entre nous, qui ne peuvent financièrement se mettre en grève une journée entière, il est possible d'arrêter le travail : une matinée, deux heures, une après-midi. La seule condition est que, durant ce laps de temps, l'arrêt de travail soit total !

Le droit de grève est constitutionnel et votre employeur ne peut vous sanctionner pour y avoir eu recours. Un appel national et intersyndical a été déposé, chaque salarié·e peut en faire mention pour justifier son absence auprès de l'employeur. Une « justification » n'est pas un préavis. L'appel intersyndical national dispense les salarié·es du secteur privé de déposer un préavis de grève.

Après le 7 mars...

Après le 7 mars, il s'agira de construire une dynamique et un processus de mobilisation en concertation avec les salarié·es, débattre avec eux de la nécessité de continuer la grève jusqu'au retrait. Le 7 mars, nous invitons tous les délégué·es syndicaux à préparer ces débats dans leurs entreprises, à se rapprocher des unions locales et départementales CGT pour organiser des rencontres entre salarié·es grévistes de leurs territoires.

le 8 mars

D'ors et déjà, la CGT se mobilisera le 8 mars journée internationale de lutte pour le droit des femmes. Le droit à l'augmentation de leurs salaires toujours inférieurs à celui des hommes de 26%. Une inégalité qui se creuse à la retraite. Le niveau moyen des pension de retraite de droit direct des femmes est 40% inférieur à celui des hommes. L'intersyndicale se saisira aussi du 8 mars pour mettre en évidence l'injustice sociale de cette réforme envers les femmes. Des manifestations seront prévues dans toutes les villes de France, des débrayages peuvent être organisés sur tous les lieux de travail.

Les syndicats sont unis devant la brutalité et la violence de cette proposition de réforme. C'est le point fort qui nous permettra de gagner la bataille et le retrait définitif.

Le 7 mars : journée morte!

Newsletter :

<https://www.soc-etudes.cgt.fr/lettre-dinformation/inscription-a-la-liste-de-diffusion/>

Site Internet : <http://www.soc-etudes.cgt.fr/>

